

CANDIDATURE ORGANISATION TOURNOI LIGUE NOUVELLE - AQUITAINE saison 2023 / 2024

Club : N° 10..... Adresse de la compétition :

Tous les tournois de niveau régional à international organisés du 01 Septembre 2023 au 30 Juin 2024 devront faire l'objet d'une demande d'homologation via Internet dans l'Espace Monclub FFTT. (démarche à consulter, règlements sportifs tournois FFTT et NATT à consulter sur site NATT)

Le chèque sera libellé à l'ordre de ligue Nouvelle-Aquitaine de Tennis de Table. Le virement bancaire est possible
La quote-part à la FFTT (niveau national B à International) sera gérée par le secrétariat LNATT.

Tournoi régional Somme à régler à la <u>LNATT</u> : 100 € Niveau JA2 obligatoire :	Tournoi national catégorie B < à 5000 € Somme globale à régler à la <u>LNATT</u> : 350€ Niveau JA3 obligatoire :	Tournoi national catégorie A > à 5000 € Somme globale à régler à la <u>LNATT</u> : 550€ Niveau JAN obligatoire :	Tournoi international > 5000 € Somme globale à régler à la <u>LNATT</u> : 750€ Niveau JAN obligatoire ou JAI
--	--	--	--

Projet saison 2023/2024 : Catégorie à cocher

Régional	National B	National A	International
----------	------------	------------	---------------

Période souhaitée du tournoi : Option 1 : Duau

Mercredi soir		Jeudi		Vendredi		Vendredi soir		Samedi		Dimanche		Lundi		Lundi soir		Mardi	
------------------	--	-------	--	----------	--	------------------	--	--------	--	----------	--	-------	--	------------	--	-------	--

Période souhaitée du tournoi : Option 2 : Du au

Mercredi soir		Jeudi		Vendredi		Vendredi soir		Samedi		Dimanche		Lundi		Lundi soir		Mardi	
------------------	--	-------	--	----------	--	------------------	--	--------	--	----------	--	-------	--	------------	--	-------	--

Identification du Juge-arbitre Responsable du corps arbitral licencié au club - cases à cocher ou à renseigner

N° de licence	JA3	AN	Nom	Prénom	Signature obligatoire
------------------	-------	-----	-------	----	-------	-----	-------	--------	-------	--------------------------	-------

Cet imprimé est à envoyer avant le **15/07/2023** par mail ou par courrier à ligue NATT, secretariat@lnatt.fr. L'attribution définitive sera décidée lors de la réunion Commission sportive après analyse des différents projets. Concernant le positionnement des dates des tournois notamment ceux de Bordeaux Métropole, la concertation est recommandée afin d'éviter la concurrence de chaque projet.

Le Président du club / le Responsable du tournoi.

Fait leà

Signature :

Règlement sportif des Tournois LNATT

Article 1 : Commission des Tournois

Une commission des tournois constituée de 5 membres gèrera les homologations des tournois régionaux et donnera un avis sur les tournois nationaux et internationaux.

Article 2 : Classification

Classification : Il faut distinguer 4 types de tournois :

-**Départemental** : épreuve ouverte aux joueurs et joueuses licenciés FFFT des associations du département du club organisateur.

-**Régional** : épreuve ouverte aux joueurs et joueuses licenciés FFFT des associations de la ligue du club organisateur.

-**National A & B** : épreuve ouverte aux joueurs et joueuses licenciés FFFT.

-**International** : épreuve ouverte aux joueurs et joueuses licenciés FFFT et aux licenciés des fédérations étrangères affiliées à l'ITTF.

Article 3 : Homologation

A l'exception des tournois départementaux, le club qui souhaite organiser un tournoi devra envoyer une demande à la ligue précisant la catégorie du tournoi. (Document page 1) organisations des tournois à renseigner

La commission 'Tournoi' de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Tennis de Table homologuera les tournois régionaux, et donnera un avis pour les tournois nationaux et internationaux.

Pour la demande d'homologation d'un tournoi, le club doit obligatoirement avoir un JA3 (catégorie régional et national B) ou un JAN (catégorie national A ou international).

Les droits d'homologation sont à envoyer avec la demande d'homologation par chèque ou possible par virement bancaire

La proposition de règlement du tournoi devra être jointe avec la candidature « organisations des tournois » (document page 1)

Cette demande d'homologation est à envoyer à la Ligue avant la date mentionnée dans la page ci-dessus.

Concernant la demande d'homologation dans SPID 2 :

Celle-ci doit se faire **au moins 2 mois avant le premier jour de l'édition 2023/2024** Article IX.104 des Règlements sportifs FFFT.

Homologation possible dès que le dossier est complet dans SPID 2

Les membres de la commission 'Tournois' analyseront les conditions d'homologation, et adresseront alors un courrier aux organisateurs respectant les conditions d'homologations, avec copie aux comités départementaux.

La ligue validera ensuite la demande sur le site de la Fédération Française de Tennis de Table SPID 2 'Espace Monclub'.

Tous les tournois de catégories National B, National A à International devront proposer **un tableau féminin**.

Article 4 : Saisie et envois des résultats

-Pour les niveaux régional, national et international, les clubs doivent obligatoirement saisir les résultats du tournoi sur SPID Déconnecté et faire les remontées sur le site fédéral, dans les 8 jours après la date du tournoi. Pour les tournois régionaux, les clubs devront demander un accès à SPID 2 auprès du secrétariat de la ligue.

- Pour les tournois régionaux, le juge-arbitre devra envoyer à la ligue son rapport accompagné du relevé de sanctions disciplinaires des cartons (et motifs).

Article 5 : Juge-Arbitrage

Le juge-Arbitre sera rétribué par le club organisateur au prix de la vacation en vigueur. Il sera nourri le(s) jour(s) du tournoi et éventuellement hébergé si le tournoi se déroule sur plusieurs jours.

Les parties doivent obligatoirement être jouées au minimum au meilleur des cinq manches. En cas de parties jouées au meilleur des 7 manches, cela doit être stipulé dans le règlement du tournoi et en accord avec le Juge Arbitre.

Article 6 : Litiges

Pour les tournois régionaux, la commission des tournois transmettra les dossiers litigieux à la commission sportive régionale seule habilitée à décider des sanctions administratives et financières.

Article 7 : Balles

Conformément au règlement sportif de la Ligue NATT, les balles utilisées seront en plastiques.

Article 8 : Obligation du club organisateur

Le logo de la ligue LNATT devra être représenté sur l'affiche du tournoi. Si le club organisateur réalise un programme ou un dépliant spécifique au tournoi, le logo de la ligue LNATT devra être représenté.

Article 9 : Obligation de la ligue LNATT

La ligue LNATT mettra à disposition des clubs, via le site internet de la ligue :

Le règlement sportif des tournois de la FFFT,

Le règlement sportif des tournois de la LNATT,

La notice sportive FFFT via SPID V2 'Espace Monclub',

Le document « candidature organisation » des tournois de la saison.

Périodiquement un tableau des projets de tournois dont **les dates seront validées**, sera consultable sur le site LNATT

Après l'homologation du tournoi, la Ligue LNATT diffusera par mailing un mois avant et une semaine avant la date du tournoi, à l'ensemble des clubs de la LNATT et à chaque Comité de la ligue, l'ensemble des informations du tournoi fournies par le club organisateur:

Règlement, tarifs, modalités d'inscriptions, affiche, programme, lien du site d'inscriptions...

Ces informations seront affichées sur le site internet de la ligue et sur la page Facebook de la LNATT.

Le tournoi sera intégré dans le calendrier de la Ligue LNATT et rappelé dans le bulletin mensuel d'information de la ligue.

A la fin de la saison, le responsable de la commission des tournois dressera un bilan global de l'ensemble des organisations qui se sont déroulées sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Ce document sera envoyé à chaque club organisateur ainsi qu'aux comités de la ligue. Ce bilan sera succinctement présenté en Assemblée Générale.